

DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE À L'ÉCOLE INTERNATIONALE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Entrée en fonction : Août 2016

La Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup est à la recherche d'une personne dynamique pour occuper un poste de directrice ou directeur à l'École internationale Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup), établissement d'enseignement préscolaire et primaire ayant une clientèle d'environ 365 élèves.

L'emploi de directrice ou directeur d'établissement comporte la responsabilité de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par la commission scolaire.

CET EMPLOI COMPORTE NOTAMMENT L'EXERCICE DES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :

- Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements de la commission scolaire et du conseil d'établissement.
- Assister le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier.
- Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire.
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la commission scolaire et voir à l'application de ceux-ci.
- Assurer la promotion de l'école.

EN MATIÈRE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE :

- Coordonner l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif.
- Solliciter, approuver, refuser ou, à défaut de propositions, prendre des décisions et informer le conseil d'établissement, notamment quant aux programmes d'études locaux, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, aux règles de classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre du primaire.
- Élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, les services complémentaires et particuliers.
- Établir, mettre en œuvre et évaluer les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue de l'école.

EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES :

- Participer au recrutement du personnel de l'école.
- Définir les tâches, diriger, animer le personnel de l'école, en assurer la supervision et l'évaluation.
- Préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue.
- Faire part à la commission scolaire des besoins d'aménagement, de réfection des immeubles et des locaux et assurer le suivi des travaux.
- Procéder aux achats d'appareils, d'équipements, de biens meubles et immeubles et assurer la tenue de l'inventaire des biens et équipements.
- Préparer, administrer le budget de l'école et en assurer le suivi.

EN MATIÈRE DE GESTION DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

- Établir, réaliser, évaluer le plan d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information.

EN MATIÈRE DE SERVICE DE GARDE ET DU DÎNER :

- Organiser et administrer les services convenus, le cas échéant, entre la commission scolaire et le conseil d'établissement.

EN D'AUTRES MATIÈRES :

- Exercer toutes autres fonctions déterminées par la Loi.
- Exercer, à la demande de la commission scolaire, des fonctions autres que celles de directeur d'école.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Nous recherchons des personnes dynamiques, préoccupées par les valeurs humaines, soucieuses d'assumer un leadership éclairé et ayant les connaissances, les habiletés et les aptitudes pour communiquer efficacement, mobiliser et gérer les ressources humaines, lire les besoins du personnel et du milieu, concevoir et gérer un projet d'école.

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle, dans une commission scolaire ou occuper un emploi de directeur adjoint d'école.
- Huit années d'expérience pertinente.
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par la ministre.
- Avoir complété un minimum de six crédits dans un programme d'études universitaires de deuxième cycle en administration scolaire ou accepter de s'inscrire dans un tel programme.
- Malgré les dispositions susmentionnées, un cadre qui exerce, le 1^{er} septembre 2001, l'emploi de cadre d'école ou de cadre de centre est considéré comme satisfaisant aux exigences de l'emploi de cadre d'école et de cadre de centre.

ÉCHELLE ET TAUX DE TRAITEMENT :

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Votre candidature, incluant le numéro de concours et un curriculum vitae, doit parvenir **au plus tard le 1^{er} juin 2016 à 16 h**, à l'adresse suivante :

Concours n° 56-2015-2016

M. Yvan Tardif, directeur général

Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup

464, rue Lafontaine, C.P. 910 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Z5

Courriel : dirgen@cskamloup.qc.ca

La Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup remercie tous les candidates et candidats de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.